Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251201-D20251251-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 01/12/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **premier décembre à 19 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Bernard SALIOU, Maire**.

Nombre de Membres :		
Présents : **11**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **13**
Date convocation : **22.11.25**	Date affichage : **22.11.25**	Secrétaire Séance : **Jean-Yves QUEFFELEC**

Présents : M. Bernard SALIOU, M. Éric BIZOUARN, M. Laurent LEBRETON, M. Jean-Yves QUEFFELEC, M. Guénolé CHAUSSEC, M. Frédéric HERVÉ, Mme Anne ROSPARS, Mme Christine LE SAUX, M. Gilles FLAVIGNY, M. Lionel JAM, Mme Lucie RUCH,

Absent(s) excusé(s) :,M. Philippe LE GUEN (Pouvoir à M. Bernard SALIOU), M. Samuel JAMET (Pouvoir à M. Éric BIZOUARN), M. Charles DAVY LE BOLLOCH, Mme Océane LE JONCOUR.

D.2025.10-51 – Conventions TPES A72 et A64

L'entreprise **Travaux Publics Energies Services** (TPES), réalise l'étude RENFO GOARIVE STERAON sur la commune de St-Thois pour le compte du **Syndicat D'Electrification du Finistère** (SDEF)

Une partie du projet se fera dans l'emprise sur la propriété de la commune, les parcelle cadastrées section A64 et A72.

La signature d'une convention est nécessaire afin d'autoriser et permettre de réaliser les travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer les conventions citées ci-dessus.

Le Maire, Bernard SALIOU.

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)